

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole

le jeudi 24 février 2022 à 17h45

Salle du conseil municipal

Hôtel de Ville d'Orléans

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 février, à 17 heures 45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal l'Hôtel de ville d'Orléans.

Sous la Présidence de M. Serge GROUARD

Date de la convocation du Bureau : vendredi 18 février 2022

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Luc MILLIAT,

BOU : M. Bruno COEUR,

CHANTEAU : M. Gilles PRONO

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Grégoire CHAPUIS,

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : M. Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Mme Cécile ADELLE,

ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, M. Thomas RENAULT, M. Romain ROY, M. Pascal TEBIBEL,

ORMES : M. Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Christophe LAVIALLE,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,

SEMOY : M. Laurent BAUDE,

ÉTAIENT ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE POUVOIR :

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Mme Vanessa SLIMANI

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

ORLEANS : M. Michel MARTIN donne pouvoir à M. Serge GROUARD, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

ÉTAI(EN)T ABSENTS EXCUSES :

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,

SARAN : M. Christian FROMENTIN,

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice.....	31
Quorum (réduit au tiers)	11

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 14 octobre 2021 et du 16 décembre 2021.

Le bureau métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 14 octobre 2021 et du 16 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2) Action foncière - Commune de Saint-Denis-en-Val - Aménagement du Parc de Loire - Rachat partiel anticipé de terrains auprès de l'établissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- décidé de procéder au rachat anticipé auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France d'un ensemble de parcelles de terrain situées lieu-dit « La Pointe des Prés » à Saint-Denis-en-Val, cadastrées section I numéros 4 - 9 - 10 - 12 - 13 - 119 - 121 - 173 - 177 - 178 - 181 -182 - 185 - 186 et 189, pour une surface totale de 39 ha 60 a 77 ca et plus généralement toute parcelle utile à l'aménagement de la plaine de jeux moyennant un euro symbolique avec dispense de paiement et versement de la TVA antérieurement déduite à rembourser par le vendeur au vu d'un « avis des sommes à payer ». Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

3) Pôles territoriaux - Commune de Fleury-les-Aubrais - Lotissement débouchant rue Henri Sellier - Dénomination d'une voie.

Le bureau métropolitain a dénommé la voie de desserte intérieure d'un lotissement de 10 pavillons débouchant rue Henri Sellier : rue Madeleine Joriot.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Orléans, le

Serge GROUARD,
Président d'Orléans Métropole